

Rapport 4-11 Avis sur Service public de l'efficacité énergétique	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Gérard Magnin	Séance plénière Lundi 11 décembre 2017

Le rapport présente le SPEE ainsi : « *Pour amplifier les dynamiques en cours et démultiplier les projets de rénovation dans l'habitat privé, il est proposé la création d'un service (au) public de l'efficacité énergétique tel qu'inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv). Il ne s'agit pas de créer un nouvel outil mais bien de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante* ».

Le SPEE concerne les maisons individuelles, sachant que le logement social et les bâtiments des collectivités font l'objet d'un autre dispositif et les copropriétés d'une expérimentation durant les années 2018-2019. Il s'agit notamment de :

- Travailler à une simplification des dispositifs et des démarches pour les particuliers.
- Utiliser l'échelon local pour la proximité avec les ménages, via des structures déjà existantes et/ou des plateformes territoriales de la rénovation énergétique.
- Adapter les dispositifs aux différents profils de projets et de particuliers.
- Créer les conditions de partenariats bancaires efficaces et dispositifs de caisse d'avance.
- Viser la performance bâtiment basse consommation (BBC) rénovation (globale ou par étapes).
- Former et sensibiliser les artisans, les intégrer dans la démarche, dont sur le volet conseil.

Le parcours de rénovation des ménages : le SPEE un service unique :

Service-socle :

- Étape 1 : Conseil de premier niveau pour tous les publics (gratuit).
- Étape 2 : Feuille de route technique (audit Effilogis) et financière (plan de financement).

Service complet :

- Étape 3 : Accompagnement technique et financier pour des rénovations BBC ou BBC par étapes.
- Étape 4 : Suivi post-travaux pour assurer le résultat.

Le CESER :

- Salue cette initiative qui est l'occasion de montrer concrètement le rôle de la Région en tant que chef de file d'un domaine.
- Constate la volonté, maintes fois soulignée, de territorialiser la mise en œuvre de la politique, en collaboration avec les collectivités. Il faudra montrer comment articuler au mieux les différents niveaux territoriaux dans le respect de chacun d'entre eux.
- Apprécie que le service, même s'il vise le niveau BBC, cible également des mesures techniques ponctuelles (changement de chaudière).

Le CESER :

- Est conscient du défi que constitue la coordination des dispositifs et des acteurs des différents niveaux de collectivités et de l'Etat dans le but de donner aux ménages une accessibilité facilitée aux informations, au conseil et à l'accompagnement.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- Le nombre de maisons ciblées par la politique (quelques milliers en rénovation complète) reste limité par rapport au stock. Il serait bien de disposer d'une trajectoire sur la durée du mandat – et au-delà, afin de comparer les objectifs attendus aux résultats et faciliter l'évaluation, ainsi que mettre en évidence l'impact de cette politique régionale.
- L'importance de maîtriser le processus de rénovation de A à Z, afin qu'il n'y ait pas de rupture entre les phases d'information, de conseil, d'étude technique et financière, de réalisation et de mesure des résultats.
- Le nécessaire retour d'expériences des plateformes territoriales de rénovation énergétique doit être organisé afin d'ajuster si nécessaire les modes d'action, leur mise en réseau doit être encouragée afin d'apprendre les uns des autres.
- Si les acteurs de la rénovation sont nombreux, et doivent former une « communauté » de la rénovation, il ne faudrait pas oublier les architectes qui ont un rôle-clé.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

Le rapport de l'Exécutif soumis au CESER manque de lisibilité :

- pas une infographie, ni de schéma de l'architecture du dispositif,
- pas d'objectifs de rénovation ciblé pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation pour les maisons individuelles,
- un budget de financement que nous trouvons étié nous semble-t-il de 14,5 M euros dans le BP 2018, mais nous ignorons si le fléchage est à la seule destination des maisons individuelles.

Le parcours de rénovation des ménages est fléché par le SPEE en plusieurs étapes, nous sommes interrogatifs entre le rôle du niveau régional et l'**échelon territorial qui n'est pas identifié** pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation. Pour la CGT il faudra être attentif pour l'accès du-des guichets d'entrée des requérants au regard des écrits dans le BP 2018 (page 82) qui précise « le lancement d'un service au public de l'efficacité énergétique ».

L'efficacité énergétique vise à « l'amélioration des usages de l'énergie », elle représente un intérêt majeur dans plusieurs domaines :

- Il s'agit d'une authentique ressource énergétique. À l'horizon 2050, elle pourrait constituer la principale source d'énergie domestique.
- Elle repose sur les ressources propres à notre pays et n'aggrave pas sa dépendance à l'extérieur, pas plus que sa balance des paiements. Elle est donc susceptible d'accompagner une politique de développement humain durable, respectueuse des préoccupations environnementales régionales.

- Elle représente un gisement important d'emplois de tous statuts et de tous niveaux de qualifications, à condition de doter **la filière** d'une véritable culture du « travailler ensemble », du dialogue social et de la recherche de valorisation de la qualité de l'emploi, de condition de travail et de rémunération de ses salariés.

- Elle doit favoriser un réel accès à la formation professionnelle de tous les acteurs de la filière, qu'ils soient artisans ou salariés, c'est à la fois une condition de réussite de l'ambition et un atout pour la performance technique et la capacité d'innovation de la filière.

L'amélioration énergétique des logements existants est l'une des rares activités où l'emploi a continué de progresser au niveau national (+ 7,4 % entre 2010 et 2012), qu'en est-il en Bourgogne-Franche-Comté ?

Dans plusieurs secteurs, dont le tertiaire professionnel, l'industrie, l'agriculture, l'efficacité énergétique peut constituer un véritable moteur de développement ; ainsi il serait pertinent d'évaluer les besoins de formation des professionnels de cette filière.

Pour la CGT l'avis du CESER aurait dû recommander la réalisation d'une étude macro-économique sur le potentiel de la filière qui inclut tous les facteurs : l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie, l'impact en matière d'emplois ainsi que les coûts évités dans d'autres secteurs.

Ainsi, en ce qui concerne la précarité énergétique, il serait bon de changer de regard et de considérer les efforts à réaliser, non seulement comme des exigences de solidarité mais aussi comme des investissements d'avenir ayant un effet positif en matière d'emplois, d'activité économique et de bien-être humain durable de la population.

Les conditions de réussite pour des réalisations exemplaires de rénovation énergétique doivent requérir plusieurs éléments fondamentaux :

- . éviter le parcours du combattant pour l'utilisateur (simplification),
- . disposer d'un guichet d'entrée facile d'accès,
- . avoir des interlocuteurs formés,
- . et pouvoir accéder aux financements.

Enfin, nous constatons suivant les termes du rapport de l'Exécutif que les objectifs de rénovation annuelle sont de 23 000 maisons individuelles par an. Ce qui veut dire que l'objectif de rénovation sera atteint donc seulement en 2054... ce qui est beaucoup trop éloigné dans le temps. Pour la CGT, il faudrait donc au minimum doubler les financements destinés à la rénovation énergétique, afin d'atteindre l'objectif au plus tard en 2035.

Nous avons tenu à apporter ces précisions qui ne figurent pas dans l'avis du CESER, néanmoins, la CGT votera l'avis.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CNPL

Au nom du Syndicat de l'Architecture, membre de la Chambre Nationale des Professions Libérales que je représente ici à ce jour, et à la demande de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté, je regrette vivement que le rapport de la Région n'associe pas les architectes comme partenaires de ce Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Je remercie le rapporteur de ses propos aimables à mon endroit et de nous y associer en recommandation de fin de son rapport.

Je rappelle également les retours d'expérience qui ont existé en Franche-Comté avec le Pôle Architecture de la DRAC et l'Ordre par des journées thématiques et la création d'un Réseau d'Acteurs.

Comme je l'ai déjà énoncé, les premiers POTES de la Région (Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique), ce sont bien les Architectes !